



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Un nouvel établissement public engagé dans les territoires



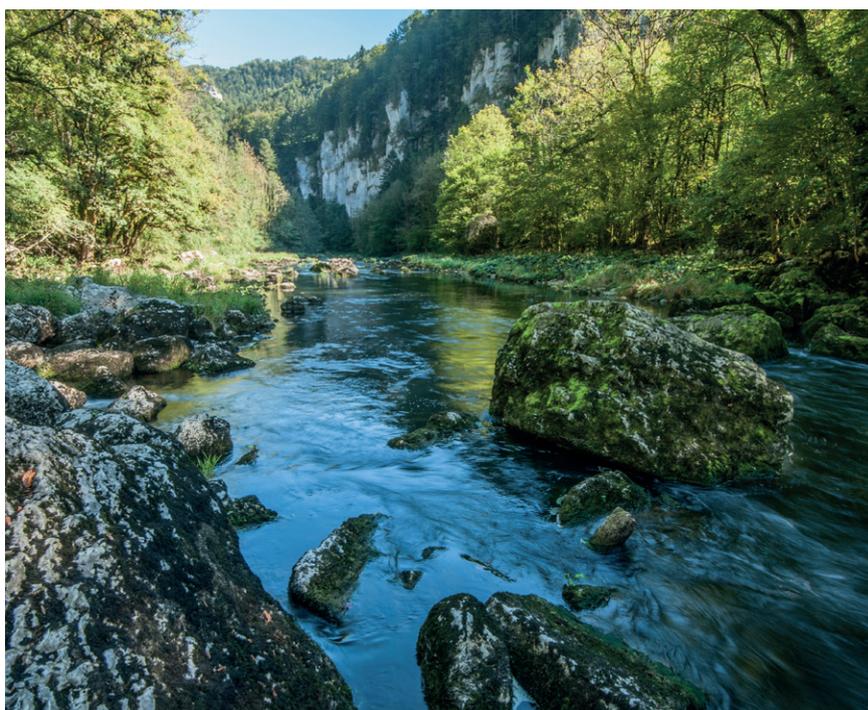
**Bourgogne-
Franche-Comté**

Un nouvel établissement public de l'État pour protéger et reconquérir la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) a été créé au 1^{er} janvier 2020* pour relever le défi de la protection et de la restauration de la biodiversité de l'Hexagone et des outre-mer. L'établissement public est placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

5 missions complémentaires

- la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages,
- la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage,
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques,
- la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels,
- l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.



Préserver la biodiversité, c'est aussi nous préserver

La biodiversité est le tissu vivant de la planète, la somme des interactions qui s'établissent entre les espèces et les milieux. Indispensable aux sociétés humaines, elle fournit l'oxygène de l'air, l'alimentation, l'eau, l'énergie, la fertilité des sols, de nombreux matériaux et médicaments.

Mais cette biodiversité est en péril. Les extinctions d'espèces s'accroissent sous la pression des activités humaines : destruction et fragmentation des milieux naturels, pollutions, surexploitation des ressources naturelles, introduction d'espèces exotiques envahissantes, auxquelles s'ajoutent les dérèglements climatiques.

Les forces de l'OFB

- 2 800 agents (dont 1 900 dans les entités territoriales dans l'Hexagone et les outre-mer),
- Des directions nationales et régionales et leurs services territoriaux, aux actions complémentaires et fortement imbriquées, implantées dans l'hexagone et les outre-mer,
- 9 parcs naturels marins,
- 1 sanctuaire de mammifères marins,
- 26 réserves naturelles.

* Loi n°2019-773 du 24 juillet 2019

Agir au plus près des territoires

L'Office et ses agents présents partout en France

Grâce à ses 1 900 agents de terrain, l'OFB appréhende les enjeux locaux, porte les politiques de l'eau et de la biodiversité au plus près des acteurs et des citoyens et enrichit son action par les apports des territoires, sources d'innovation.

Chaque région de l'Hexagone dispose d'une direction régionale, à l'exception de la direction interrégionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) et Corse. Les outre-mer ont une direction dédiée avec, pour chaque bassin ultramarin, des délégués territoriaux. Ces directions constituent les échelons de la coordination des missions de l'OFB dans les territoires, missions qui se caractérisent par des actions de proximité et des partenariats indispensables pour que la préservation et la reconquête de la biodiversité soient l'affaire de tous.

Au cœur des territoires, les services départementaux mettent en œuvre les missions de l'OFB, en particulier en matière de police de l'environnement et de connaissance. Ils représentent l'Office dans les départements et font remonter les besoins au bon niveau, afin que les meilleures réponses soient apportées par l'établissement.

En mer et sur le littoral, cette action de proximité est complétée par celles des délégations de façade maritime et des parcs naturels marins (PNM), dans le respect de la gouvernance locale exercée par les conseils de gestion des PNM et des compétences des services de l'État.



Les PNM sont des outils de protection de l'État créés pour répondre aux enjeux du milieu marin. Chaque parc a ses propres orientations de gestion, traduisant ses enjeux locaux. Ils poursuivent trois objectifs : la connaissance du milieu marin, sa protection (contrôle et sensibilisation des usagers), et le développement durable des activités maritimes économiques (pêche, extraction, énergies renouvelables...) et de loisir (plaisance, pêche, plongée, sport de glisse...).

Les principales missions des délégations de façade reposent sur la mise en œuvre, à l'échelle de la façade maritime, des différentes politiques publiques de protection et de gestion du milieu marin et de reconquête de la biodiversité. Par exemple :

- mobiliser la connaissance et être opérateur ou animateur de certains sites Natura 2000 en mer,
- mobiliser des financements et contribuer aux projets nationaux qui engagent les acteurs maritimes et les citoyens dans la protection et de la restauration de la biodiversité en mer.

Quel est le rôle des inspecteurs de l'environnement ?

Police de l'environnement et police sanitaire

Les 1 800 inspecteurs de l'environnement veillent au respect de la réglementation et luttent contre les atteintes à l'environnement. Leurs missions de police (administrative ou judiciaire) portent sur les milieux et les ressources (prélèvements d'eau, pollutions, atteintes aux zones humides, cours d'eau, habitats marins...), les espèces (protection des espèces à enjeux, lutte contre les trafics d'espèces et les espèces exotiques envahissantes), la chasse (contre-braconnage, sécurité à la chasse)... Ils sont également compétents en matière de police sanitaire relative à la faune sauvage (influenza aviaire, peste porcine africaine...).



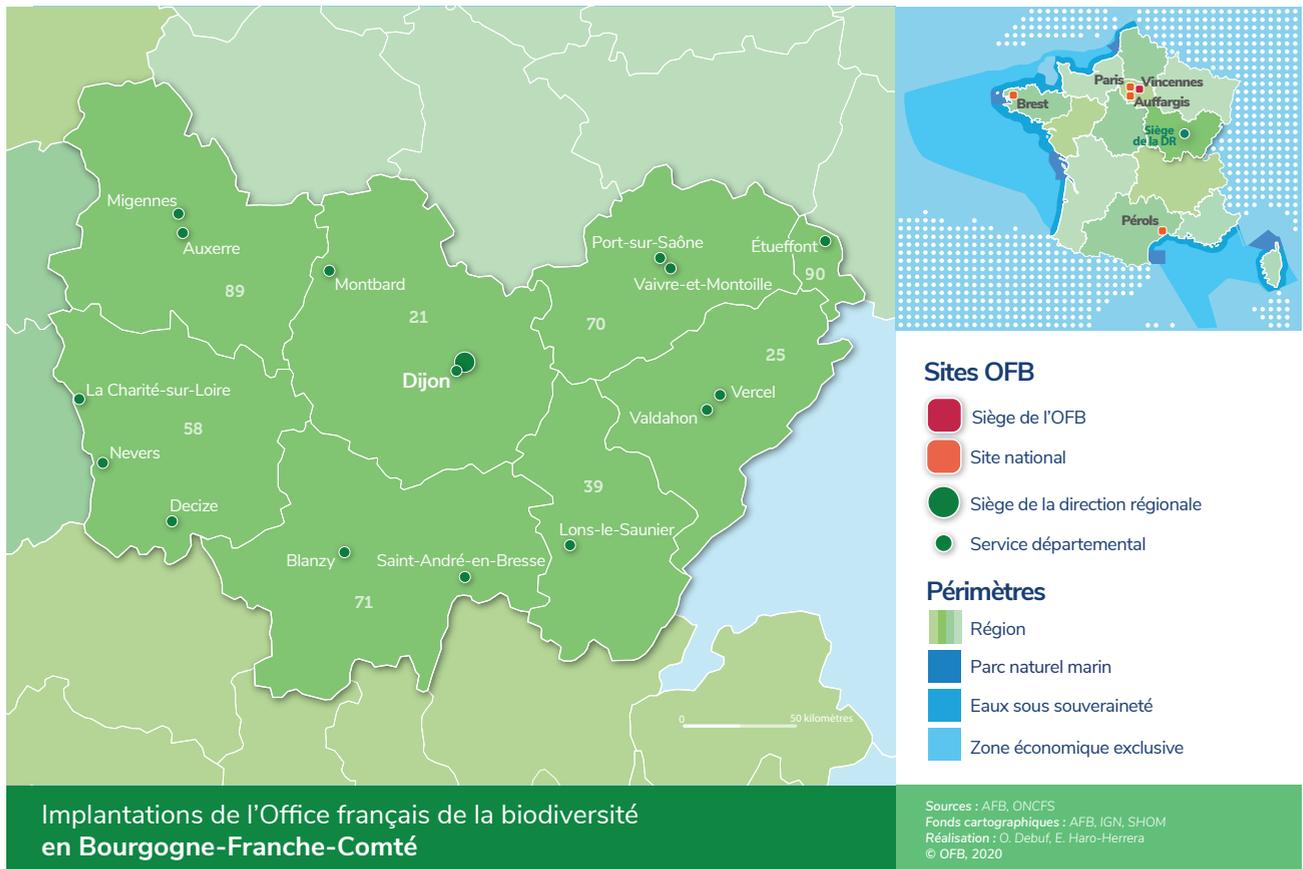
Connaissance : les missions des services départementaux

Les services départementaux contribuent fortement aux missions de connaissance de l'OFB. Dans le cadre de programmes nationaux, ils sont mobilisés pour :

- produire des données environnementales issues de l'observation de terrain (suivi d'espèces ou de milieux),
- participer à des protocoles de recherche, qu'ils contribuent à tester et, par leur connaissance du territoire et des acteurs, à améliorer (évaluation de la qualité écologique des milieux via des bioindicateurs, suivi des espèces grâce à l'ADN environnemental...).

Ils sont par ailleurs amenés à participer à des travaux scientifiques et techniques sur des enjeux locaux, par exemple dans le cadre de plans d'action pour la protection d'espèces menacées.

Cette contribution importante aux missions de connaissance de l'OFB s'appuie sur les compétences techniques des inspecteurs de l'environnement et sur un maillage du territoire qui est une vraie richesse pour l'établissement.



L'OFB en Bourgogne-Franche-Comté

Nos implantations

La direction régionale de l'Office français de la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté regroupe 130 agents répartis sur tout le territoire :

- le siège implanté à Dijon en Côte-d'Or,
- 13 implantations de services départementaux qui permettent le maillage des 8 départements de la région : la Côte-d'Or, le Doubs, la Haute-Saône, le Jura, la Nièvre, la Saône-et-Loire, le Territoire de Belfort et l'Yonne.

En Bourgogne-Franche-Comté, l'OFB c'est aussi

L'Agence régionale de la biodiversité (ARB) de Bourgogne-Franche-Comté

Pour démultiplier les synergies en faveur de la protection de la biodiversité, l'OFB et la Région ont créé en 2018 l'Agence régionale de la biodiversité Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec les Agences de l'eau Loire-Bretagne, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse et les services de l'État. L'OFB assure la vice-présidence de cette agence, participe à son financement et collabore avec l'équipe de l'ARB.

Le Parc national de forêts, établissement rattaché, situé entre Champagne et Bourgogne.

Le Conservatoire botanique national (CBN) de Franche-Comté, établissement coordonné, implanté à Besançon. Les missions du CBN pour l'ancienne région Bourgogne sont assurées par une antenne du CBN du Bassin parisien, service du Muséum national d'Histoire naturelle.

Les enjeux de la biodiversité

Une identité marquée

La région Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par une très grande diversité de paysages et de milieux naturels due à son relief – Jura, piedmont des Vosges et Morvan – et à sa situation géographique en tête de trois grands bassins versants hydrographiques : Saône, Seine et Loire.

Le territoire est marqué par :

- la forêt qu'elle soit de feuillus principalement ou bien résineuse,
- un bocage remarquable,
- des prairies montagnardes et près de 300 tourbières,
- des milieux aquatiques, lacustres et karstiques.

La région est également réputée pour ses paysages de vignoble, ses grandes plaines alluviales et les falaises calcaires du massif jurassien.

Une région aux activités variées

Plus de la moitié du territoire de Bourgogne-Franche-Comté est en surface agricole utile. Elle regroupe plusieurs types d'activités dont une bonne part bénéficie d'appellations de qualité : grandes cultures, élevage pour la viande et le lait, viticulture et polyculture.

L'activité sylvicole est également importante. Le territoire est le 5^e le plus boisé de France. Les activités de pleine nature sont développées et contribuent à l'attrait touristique de la région.

La région est aussi un territoire de passage disposant d'un maillage complet d'infrastructures de transport.

Enfin, l'industrie structure l'activité économique de la région, notamment la métallurgie, la plasturgie, la fabrication de matériel de transport et la transformation de denrées alimentaires.



Les défis de la Bourgogne-Franche-Comté

Les enjeux liés à la biodiversité dans la région sont :

- préserver les milieux naturels, notamment ceux en régression comme les forêts alluviales et les prairies humides,
- préserver, restaurer et valoriser le bocage et les milieux aquatiques,
- sauvegarder, en plus de la biodiversité dite ordinaire, la faune et la flore menacées : la région a une grande responsabilité vis-à-vis de l'apron du Rhône, du lynx boréal, du grand tétras, du sabot de vénus. Elle doit également accompagner le retour du castor d'Europe, de la loutre d'Europe, de la cigogne noire ou encore du faucon pèlerin.

Pour mener à bien ces défis, la direction régionale et ses partenaires mobilisent plusieurs leviers tels que l'acquisition et le partage des données sur la biodiversité, l'éducation à l'environnement ou encore la mobilisation citoyenne.

Forte de ses inspecteurs de l'environnement répartis sur le territoire, la direction régionale apporte aussi un appui technique à l'Administration et contribue activement à la répression des atteintes à l'environnement.

Par ailleurs la Région redonne une place centrale à la biodiversité par l'évaluation de l'empreinte écologique de ses activités, l'évaluation des risques et des opportunités pour les territoires et les entreprises, et l'accompagnement des acteurs.

Chiffres clés en région Bourgogne-Franche-Comté

- 45 000 km de cours d'eau et de nombreux lacs naturels.
- 1,7 millions d'ha de forêts (73% de feuillus).
- Plus de 14 000 espèces animales et végétales inventoriées.
- 22 plans nationaux d'actions déclinés pour la protection des espèces menacées de la région.

Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté

Tél. : 03 80 29 42 50

dr.bourgogne-franche-comte@ofb.gouv.fr

www.ofb.gouv.fr/bourgogne-fc

Service départemental de la Côte-d'Or

sd21@ofb.gouv.fr

Service départemental du Doubs

sd25@ofb.gouv.fr

Service départemental du Jura

sd39@ofb.gouv.fr

Service départemental de la Nièvre

sd58@ofb.gouv.fr

Service départemental de la Haute-Saône

sd70@ofb.gouv.fr

Service départemental de la Saône-et-Loire

sd71@ofb.gouv.fr

Service départemental de l'Yonne

sd89@ofb.gouv.fr

Service départemental du Territoire de Belfort

sd90@ofb.gouv.fr



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Office français de la biodiversité

Siège social

12, cours Lumière

94300 Vincennes

www.ofb.gouv.fr



@OFBiodiversite



@OFBiodiversite



@OFBiodiversite



@linkedInOFB



@OFBiodiversite



@OFBiodiversite